

Le conseil a adopté les résolutions suivantes :

Rapport sur le recrutement et l'embauche d'une direction générale

Changement de mandat

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-121107-CA-0053 pour retenir les services de la firme de consultants en ressources humaines CFC Dolmen;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a également adopté la résolution n° CC-121107-CA-0054 pour retenir les services de M. Michael J. Canuel, agissant personnellement, et ainsi bénéficier d'une expertise supplémentaire;

ATTENDU QUE le mandat confié à M. Michael J. Canuel par voie de la résolution n° CC-121107-CA-0054, prévoit, entres autres, l'externalisation des tests psychométriques aux candidats retenus par le comité de sélection;

ATTENDU QUE durant le processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale, le comité de sélection et M. Michael J. Canuel ont relevé une situation susceptible d'être perçue comme un conflit d'intérêts pour M. Canuel;

ATTENDU QU'afin de protéger l'intégrité du processus, le comité de sélection et M. Michael J. Canuel ont conclu que ce dernier devait renoncer à son mandat relatif aux tests psychométriques et ont convenu de confier l'administration des tests à CFC Dolmen;

ATTENDU QUE M. Michael J. Canuel a renoncé à ce volet de son mandat;

ATTENDU QUE le comité de sélection est resté à l'intérieur des paramètres de la résolution n° CC-121107-CA-0054 afin de respecter le budget prévu pour ce processus;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Mitchell que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ratifie la décision du comité de sélection pour le recrutement et l'embauche d'une direction générale de transférer à CFC Dolmen le mandat relatif à l'administration de tests psychométriques suivant le retrait de M. Michael J. Canuel, et ce, conformément aux conditions prévues à la résolution n° CC-121107-CA-0054.

ET QUE les résolutions n°^{os} CC-121107-CA-0053 ET CC-12107-CA-0054 soient modifiées en conséquence.

Embauche d'une direction générale

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-121024-CA-0035 approuvant la politique n° 2012-CA-21 : *Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint*;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 2012-10-24, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a amorcé le processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé conformément à la Politique n° 2012-CA-21;

ATTENDU QUE le processus s'est déroulé en conformité avec la Politique n° 2012-CA-21, à savoir, le comité de sélection s'est réuni plusieurs fois, a obtenu le soutien d'une firme de consultants en ressources humaines tout au long du processus et a bénéficié d'une expertise supplémentaire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 4.2.5.5 de la politique n° 2012-CA-21 : *Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint*, le comité de sélection doit faire une recommandation au conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont fait une recommandation unanime pour le poste de direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier offre le poste de direction générale au candidat dont le nom apparaît au document n° SWLSB-2012/12/20-CA-002.

ET QUE le président du conseil des commissaires et le président du comité exécutif soient mandatés de présenter la proposition d'emploi conformément au document n° SWLSB-2012/12/20-CA-002.

Période de transition

Directeur général par intérim

ATTENDU QUE le contrat du directeur général se termine le 2012-12-31;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a enclenché le processus pour le recrutement et l'embauche d'une nouvelle direction générale;

ATTENDU QUE le processus est terminé et qu'une recommandation a été présentée au conseil des commissaires lors de sa séance extraordinaire du 2012-12-20;

ATTENDU QUE la personne sélectionnée est censée entrer en fonction le ou autour du 2012-01-14;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), la commission scolaire doit avoir une direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Clifford Buckland directeur général par intérim du 2012-01-01 jusqu'à la date d'entrée en fonction de la nouvelle direction générale de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Directrice générale adjointe par intérim

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-121220-CA-__ nommant le directeur général adjoint par intérim au poste de directeur général par intérim jusqu'à la date d'entrée en fonction de la nouvelle direction générale de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), la commission scolaire doit avoir une direction générale adjointe;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Nazario Facchino que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Linda Di Domenico directrice générale adjointe par intérim jusqu'à la date d'entrée en fonction de la personne sélectionnée pour le poste de direction générale de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et que le directeur général adjoint par intérim actuel réintègre ses fonctions.

Reconnaissance du directeur général

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter Maclaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier remercie officiellement M. Robert Vallerand pour son excellent travail et son leadership au cours des 15 derniers mois dans des circonstances difficiles.